



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUiH) ET
ABROGATION DE 17 CARTES COMMUNALES

Par arrêté n° ARP 2025_028 en date du 25 août 2025, le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant :

- Sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) ;
- Sur le projet d'abrogation des cartes communales des communes suivantes : Bois-de-Champ, Entre-deux-Eaux, Grandrupt, La Bourgonce, La Salle, La Voivre, Le Saulcy, Les Rouges-Eaux, Luvigny, Mortagne, Neuvillers-sur-Fave, Pair-et-Grandrupt, Raon-lès-Leau, Raon-sur-Plaine, Saint-Remy, Vexaincourt et Vieux-Moulin.

Durée de l'enquête publique :

Du jeudi 25 septembre 2025 à 9h00 au mercredi 5 novembre 2025 à 12h00 (soit 42 jours consécutifs)

Autorité responsable de l'enquête :

Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

7 place Saint-Martin – 88100 Saint-Dié-des-Vosges

Téléphone : 03 29 52 65 56

Mail : contact-pluih@ca-saintdie.fr

Consultation du dossier d'enquête :

- En ligne : <https://www.registre-dematerialise.fr/6512> (QR code ci-dessous);
- Sur poste informatique en accès libre au siège de la Communauté d'Agglomération ;
- Dans les Maisons France Services d'Allarmont, Ban-de-Laveline, Corcieux, Fraize, Provenchères-et-Colroy, Raon l'Étape, Saint-Dié-des-Vosges (Kellermann et Saint-Roch), Senones ;
- En version papier complète au siège de la Communauté et dans les mairies de : Fraize, Corcieux, Raon l'Étape, Provenchères-et-Colroy, Saint-Dié-des-Vosges, Senones ;
- En version partielle (extraits essentiels) dans les autres mairies de l'Agglomération.

Modalités de participation :

- Sur les registres papiers au siège de la Communauté d'Agglomération et dans les mairies ;
- Par voie électronique : enquete-publique-6512@registre-dematerialise.fr ;
- Par courrier : Monsieur le Président de la Commission d'Enquête – Projet de PLUiH, Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, 7 place Saint-Martin – 88100 Saint-Dié-des-Vosges.

Commission d'enquête :

Présidée par M. Yves LALLEMAND, elle tiendra des permanences dans les mairies des communes de l'Agglomération. Les dates et lieux de permanences sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Toute personne peut rencontrer les commissaires enquêteurs, quel que soit son lieu de résidence.

Après l'enquête :

Le rapport et les conclusions motivées seront consultables pendant un an :

- Au siège de la Communauté, en mairie et en préfecture ;
- En ligne sur <https://www.registre-dematerialise.fr/6512> ;
- Sur le site de la Communauté d'Agglomération.

Affichage et publication de l'avis :

Le présent avis sera affiché dans toutes les communes et publié dans Vosges Matin et Les Annonces des Hautes Vosges au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête.



jeudi 25 septembre	Anould	9h00 12h00
	Ban-sur-Meurthe-Clefcy	9h00 12h00
	Entre-Deux-Eaux	10h00 12h00
	Sainte-Marguerite	14h30 17h30
	Remomeix	14h30 16h30
	Pair-et-Grandrupt	14h30 16h30

Mardi 30 septembre	Belval	9h00 10h00
	Saint-Stail	9h00 10h00
	Grandrupt	11h00 12h00
	Le Mont	10h00 11h00
	Le Saulcy	11h00 12h00
	Senones	9h00 12h00
	Vieux-Moulin	14h30 15h30
	Moussey	14h30 15h30
	Le Puid	14h30 15h30
	Le Vermont	14h30 15h30

Jeudi 2 octobre	Vienville	9h00 10h00
	Gerbépal	9h00 12h00
	Barbey-Seroux	9h00 10h00
	Corcieux	8h00 12h00
	Arrentès-de-Corcieux	11h00 12h00
	Les Poulières	11h00 12h00
	Biffontaine	14h30 16h30
	Bois-de-Champ	14h30 15h30
	La Chapelle-devant-Bruyères	14h30 16h30
	La Houssière	14h30 16h30

Mardi 7 octobre	Ban-de-Laveline	9h00 12h00
	Coinches	10h00 12h00
	La Croix-aux-Mines	10h00 12h00
	Wisembach	9h00 11h00
	Gemaingoutte	14h30 15h30
	Raves	14h30 15h30
	Bertrimoutier	14h30 15h30
	Neuvillers-sur-Fave	14h30 15h30

Mercredi 8 octobre	Allarmont	9h00 11h00
	Bionville	9h00 10h00
	Celles-sur-Plaine	10h00 12h00
	Pierre-Percée	10h00 12h00
	Vexaincourt	11h00 12h00
	Raon-sur-plaine	14h30 15h30
	Luvigny	14h30 15h30
	Raon-les-Leau	14h30 15h30

Samedi 11 octobre	Ban-de-Sapt	10h00 12h00
	Raon L'Etape	8h00 12h00
	Denipaire	9h00 10h00
	Hurbache	11h00 12h00
	La Grande-Fosse	9h00 10h00
	Saint-Jean-d'Ormont	11h00 12h00

Mardi 14 octobre	La Petite-Raon	10h00 12h00
	Ménil-de-Senones	11h00 12h00
	Moyenmoutier	9h00 12h00
	Châtas	9h00 10h00
	Etival-Clairefontaine	14h30 18h30
	La Voivre	14h30 15h30
	Saint-Rémy	14h30 15h30

Mercredi 15 octobre	Fraize	9h00 12h00
	Mandray	9h00 12h00
	Plainfaing	9h00 12h00
	Saulcy-sur-Meurthe	14h30 17h30
	Saint-Léonard	14h30 17h30

Vendredi 17 octobre	Lusse	10h00 12h00
	Combrimont	10h00 12h00
	Provenchères-et-Colroy	8h00 12h00
	Lesseux	10h00 12h00
	Le Beulay	14h30 15h30
	Frapelle	14h30 15h30
	La Petite-Fosse	14h30 15h30
	Lubine	14h30 15h30

Vendredi 31 octobre	Taintrux	10h00 12h00
	Saint-Michel-sur-Meurthe	10h00 12h00
	La Bourgonce	10h00 12h00
	La Salle	10h00 12h00
	Les Rouges-Eaux	15h00 16h00
	Mortagne	15h00 16h00
	Nompatelize	15h00 16h00

Mercredi 5 novembre	Saint-Dié-des-Vosges	8h00 12h00
	Nayemont-les-Fosses	10h00 12h00